

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN
LE 3 OCTOBRE 2017**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi le 3 octobre 2017, à 20 heures 00 minutes, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents :

Monsieur Robert Van Wijk, conseiller;
Madame Nicole Lussier, conseillère;
Monsieur Paolo Girard, conseiller;
Monsieur Pierre Vallières, conseiller;
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Monsieur Roger Fortin, conseiller, a informé le directeur général de son absence.

Monsieur Serge Gibeau, directeur général et secrétaire-trésorier est présent.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, est présente.

Le quorum est constaté et l'assemblée est ouverte à 20:00 heures par Monsieur Pierre Chamberland, maire.

2017-10-237

Adoption de l'ordre du jour –

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'adopter l'ordre du jour.

Les membres du Conseil se réservent le droit d'ajouter des items au besoin.

2017-10-238

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2017 –

Sur la proposition de Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire 5 septembre 2017.

2017-10-239

Liste des comptes à payer découlant de mandats ou contrats –

Sur la proposition de Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le paiement des comptes découlant de mandats ou résolutions à savoir :

<u>Fournisseurs</u>	<u># Factures</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
- Aquatech	53588	exploitation des eaux usées	2,023.56\$
- Lavery	1330835	dossiers divers	6,367.18\$
- Groupe Environex	362913	analyse d'eaux usées	102.33\$
- Groupe Environex	1427944	analyse d'eaux	27.59\$
- Centre de Location St-Rémi	36266	nettoyage / vidange toilette en béton	91.98\$

- Solution Burotic 360	2747	copies couleur et N&B	449.84\$
- Ministère des Finances	99972	2° vers. SQ.	44,164.00\$
- Transport Alain Grégoire	281418	reprofilage fossé chemin 3° Ligne	1,373.97\$
- Transport Alain Grégoire	281419	excavation pour toilette en béton	517.39\$
TOTAL :			55,117.84 \$

2017-10-240

Acceptation des comptes à payer en octobre 2017 (document 1-A)–

CONSIDÉRANT les comptes et factures élaborées au 3 octobre 2017 au montant de 78,788.50\$ le tout tel qu’il appert au document 1-A joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Vallières, conseiller, et résolu à l’unanimité du Conseil d’approuver les comptes et factures du mois de septembre 2017 au montant de 78,788.50\$ à être payés en octobre 2017, le tout tel qu’il appert au document 1-A joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante et qu’en conséquence, le secrétaire trésorier soit autorisé à émettre les paiements y relatifs.

2017-10-241

Dépenses du directeur général, de la directrice générale adjointe et du maire –

Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l’unanimité du Conseil d’accepter les dépenses effectuées par le maire, le directeur général ou la directrice générale adjointe au montant 1,995.40\$ à savoir :

<u>Nom Fournisseur</u>	<u>Raison</u>	<u>Montant</u>
MasterCard		
- Le Douglas Napierville	souper de travail	38.81\$
- Fleuriste Art Déco	fleurs funéraires M. Trahan	111.53\$
- Cartouches Certifiées	cartouches d’encre	210.58\$
- Fleuriste Art Déco	fleurs funéraires M. Girard	111.53\$
- Hôtel Delta Québec	2 ^e nuitées pour 5 congressistes	1,522.95\$

2017-10-242

Certificat de disponibilité des fonds du secrétaire-trésorier –

Le secrétaire-trésorier fait lecture du certificat de disponibilité des fonds de la municipalité et le certificat est déposé.

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l’unanimité du Conseil de constater le dépôt du certificat de disponibilité des fonds déposé par le secrétaire-trésorier.

Je soussigné certifie par les présentes que des crédits sont disponibles pour acquitter la liste de comptes approuvés et à payer.

Serge Gibeau
Secrétaire-trésorier

2017-10-243

Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses –

Sur la proposition de Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, il est résolu à l’unanimité du Conseil de constater le dépôt des états

comparatifs des revenus et dépenses pour la période du 1^{er} mai 2017 au 30 septembre 2017.

PERIODE DE QUESTION

2017-10-244

MTMDET : Acceptation des travaux re programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2016-2017 –

Il est proposé par Monsieur Paolo Girard, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil :

- d'approuver la dépense pour les travaux de remplacement du ponceau sur le chemin 3^e Ligne effectué par la firme iPR 360 inc. au coût de 87,359.15\$ le tout donnant droit à la subvention de 12,889.00\$ dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local;
- de reconnaître que les travaux ont été exécutés conformément au contrat attribué par la Municipalité dans le chemin 3^e Ligne, dont la gestion incombe à la Municipalité;
- de transmettre la présente au Ministère des Transports accompagnée des pièces justificatives requises.

2017-10-245

20^e anniversaire du Jumelage avec Sakuto Cho-Mimasaka –

CONSIDERANT QUE la Municipalité de Saint-Valentin et la Municipalité de Sakuto Cho ont signé un pacte de jumelage le 24 octobre 1997;

CONSIDERANT QUE la Municipalité de Saint-Valentin et la Municipalité de Mimasaka dont fait partie Sakuto Cho ont signé un nouveau pacte de jumelage le 14 février 2017.

EN CONSEQUENCE il est proposé par Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil de souligner le 20^{ième} anniversaire de la signature du pacte de jumelage avec Mimasaka en manifestant son intention de mettre en place les mesures qui favoriseront l'atteinte des objectifs du nouveau pacte de jumelage avec la Municipalité de Mimasaka.

2017-10-246

Activité Halloween –

Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil :

- de tenir les activités suivantes le 21 octobre : lecture sous la tente et décoration de citrouilles ;
- d'autoriser les dépenses nécessaires pour réaliser lesdites activités.

2017-10-247

Programmation TECQ 2104-2018 –

CONSIDERANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDERANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire.

EN CONSEQUENCE il est proposé par Monsieur Paolo Girard, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

2017-10-248

FQM/La Capitale : Adhésion à un contrat d'assurance collective –
CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a procédé à un appel d'offres et que suite à ce processus, elle est « preneur » d'un contrat d'assurance-collective auprès de La Capitale, lequel s'adresse aux employés des municipalités, MRC et organismes municipaux;

CONSIDÉRANT QUE tant le *Code municipal* que la *Loi sur les cités et villes* permettent à une municipalité d'adhérer à un tel contrat;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a transmis à la municipalité les coûts de la prime qui lui sera applicable pour l'année 2018 et qu'en conséquence, la Municipalité de Saint-Valentin désire y adhérer et qu'elle s'engage à en respecter les termes et conditions;

CONSIDÉRANT QUE la date de mise en vigueur du contrat est le 1^{er} janvier 2018.

EN CONSEQUENCE il est proposé par Monsieur Pierre Vallières, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil :

- QUE la Municipalité de Saint-Valentin adhère au contrat d'assurance-collective souscrit par la FQM pour la période prenant effet au 1^{er} janvier 2018 et qu'elle s'engage ensuite à lui donner un préavis d'une année avant de quitter ce regroupement ;
- QUE la Municipalité de Saint-Valentin autorise la FQM et ses mandataires FQM Assurance et AON Hewitt à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;
- QUE la Municipalité de Saint-Valentin accorde à la FQM, et ses mandataires désignés (actuellement FQM Assurance et Aon Hewitt), le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective;
- QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM le droit de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;
- QUE la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis.

2017-10-249

MRC : Dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité de sécurité publique du 7 juin 2017 –

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité de Sécurité Publique de la MRC le Haut-Richelieu du 7 juin 2017.

2017-10-250

SCRI : Résolution re Protocole local d'intervention hors route –

CONSIDÉRANT QUE dans certaines situations d'urgence, les techniciens ambulanciers paramédicaux (TAP) sont incapables de procéder seuls, et de façon autonome, à l'évacuation médicale de personnes et que les intervenants des services de sécurité incendie de la MRC du Haut-Richelieu sont appelés pour les assister ;

CONSIDÉRANT QUE le plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération inclura des actions sur l'organisation de l'assistance aux techniciens ambulanciers paramédicaux (TAP) pour l'évacuation médicale de victimes ;

CONSIDÉRANT QUE des discussions et des démarches d'inventaires d'équipements régionaux ont été entamées au printemps 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Richelieu réalisera, en collaboration avec la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, un « *Protocole local d'intervention d'urgence* » (PLIU) aux fins d'intervention hors du réseau routier et qu'une demande d'aide financière à cet effet dans le cadre du *Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier* soit présentée au ministère de la Sécurité publique.

EN CONSÉQUENCE; il est proposé par Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil :

QUE la municipalité de Saint-Valentin, par l'entremise de son service de sécurité incendie, s'engage en collaboration avec la MRC du Haut-Richelieu et la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, à réaliser un « *Protocole local d'intervention d'urgence* » (PLIU) aux fins d'interventions hors du réseau routier.

2017-10-251-1

Groupe Ultima : Visite d'inspection : recommandations –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil :

- de constater le dépôt du rapport d'inspection de la MMQ;
- d'autoriser les dépenses nécessaires pour effectuer les travaux requis afin de se conformer aux recommandations.

2017-10-251-2

Groupe Ultima : Offre de protections additionnelles –

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de ne pas donner suite à l'offre de protections additionnelles offertes par la MMQ.

2017-10-251-3

Groupe Ultima : Renouvellement du contrat d'assurance –

Sur la proposition de Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le renouvellement de la police d'assurance de la Municipale et le paiement de 15,853.00\$ à la firme Groupe Ultima.

2017-10-252

Suivi offre électricien pour panneau électrique de la station de pompage –

CONSIDERANT QUE la Municipalité a sollicité des soumissions pour la réalisation de travaux correcteurs aux stations de pompage du système de traitement des eaux usées ;

CONSIDERANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme a été soumise par Concept Logique Industriel inc.

EN CONSEQUENCE il est proposé par Monsieur Robert Van Wijk, conseiller de retenir les services de la firme Concept Logique Industriel inc pour la réalisation des travaux suivants :

- Correctifs des contrôles de la station de pompage de l'édifice municipal au coût de 3,920.70\$ taxes incluses;
- Correctifs des contrôles de la station de pompage des marais au coût de 3,908.72\$ taxes incluses.

2017-10-253

Employé municipal des travaux d'hiver : description des tâches, engagement et conditions salariales –

Il est proposé par Monsieur Paolo Girard, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil :

- De retenir les services de Monsieur Gaston Baribeau à titre d'employé municipal des travaux d'hiver selon l'entente signée;
- d'autoriser Madame Brigitte Garceau, directrice générale adjointe à convenir d'une entente de travail avec Monsieur Gaston Baribeau selon les conditions d'emploi prévues par la Municipalité.

2017-10-254

Demande d'autorisation à la CPTAQ : Les Entreprises G.P. (2011) inc re fabrication de terreau –

CONSIDERANT QUE Les Entreprises G.P. (2011) inc s'adresse à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec pour obtenir l'autorisation d'une utilisation non agricole pour procéder à la fabrication de terreau comme usage complémentaire à la sablière qu'elle opère sur une partie des lots 8,9 et 425 du cadastre de la paroisse de Saint-Valentin en utilisant comme matière première le sable provenant de ladite sablière;

CONSIDERANT QUE les dispositions de l'article 58.1 de la Loi sur la protection territoire agricole prévoient que la Municipalité doit faire à la Commission de Protection du Territoire Agricole une recommandation relativement à la demande d'autorisation;

CONSIDERANT QUE la Municipalité a pris connaissance des dispositions de l'article 62 de la Loi sur la protection territoire agricole;

CONSIDERANT QUE la Municipalité reconnaît que les activités agricoles sont difficilement applicables sur l'emplacement visé par la demande;

CONSDIERANT QU' il n'existe pas d'espace approprié hors de la zone agricole pour ce type d'utilisation.

EN CONSEQUENCE il est proposé par Monsieur Pierre Vallières, conseiller, et résolu à l'Unanimité du Conseil de recommander à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec d'accorder l'autorisation la fabrication de terreau comme usage complémentaire à la sablière qu'elle opère sur une partie des lots 8, 9 et 425 du cadastre de la paroisse de Saint-Valentin.

2017-10-255

Location d'un conteneur à déchets pour la période hivernale –
Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser l'acquisition d'un conteneur à déchet, offerte gratuitement par Compo Haut-Richelieu incluant la collecte hebdomadaire.

2017-10-256-1

TétraTech : –Autorisation de paiement de facture –
Sur la proposition de Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le paiement de la note d'honoraires de la firme TetraTech au montant de 1,609.65\$ pour la surveillance des travaux de réfection d'asphalte sur le Petit Rang, la Montée Blais, le Rang Saint-Joseph et la Montée Guay.

2017-10-256-2

TétraTech : Octroi de mandat pour expertise –
Sur la proposition de Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser la firme TétraTech à réaliser une contre-expertise requise dans les procédures judiciaires relatives système de traitement eaux usées de la Municipalité au coût de 4,000.00\$ plus les taxes applicables.

2017-10-257

Correspondance –
Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt de la correspondance suivante :

1. Centre d'écoute Montérégie : Briser l'isolement des aînés ;
2. Lettre du MAMOT à la MRC re règlement 532 modifiant le schéma d'aménagement ;
3. Fondation Santé Haut-Richelieu : remerciement pour le Défi Je Bouge ;
4. MRC le Haut-Richelieu : dépôt du compte-rendu de la rencontre du Comité des directeurs des services de sécurité incendie du 21 septembre 2017 ;
- 5 Remerciements de la famille Rolland ;
6. Lettre de Monsieur Roger Fortin.

2017-10-258

Chambre de commerce du Haut-Richelieu –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Municipalité à la Chambre de Commerce du Haut-Richelieu au coût de 162.11\$ taxes incluses.

2017-10-259

MRC le Haut-Richelieu : désignation d'un représentant pour la vente pour non-paiement de taxes –

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu de nommer Madame Brigitte Garceau, directrice générale adjointe pour enchérir, conformément à la Loi lors de la vente pour non-paiement de taxes des immeubles situés sur le territoire municipal de Saint-Valentin.

2017-10-260

Fabrique Saint-Valentin : 32^e souper bénéfice annuel –

Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser une commandite de 700.00\$ pour le souper bénéfice annuel de la Fabrique de Saint-Valentin.

2017-10-261

Levée de la séance ordinaire –

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de lever la séance ordinaire à 20.20 heures.

Je, Pierre Chamberland, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Pierre Chamberland
Maire

Serge Gibeau
Secrétaire-trésorier